



attac

# Le Courriel d'information

n°329 – Mardi 07 mai 2002.

## DES SERVICES A L'AGCS

### Dans ce numéro

#### **1. De notre pratique de médecins généralistes à une réflexion sur l'assurance maladie**

La santé est souvent vécue par le citoyen comme un problème strictement personnel ; notre pratique a lieu dans le champ de "l'espace confidentiel", celui du lien avec la personne qui vient nous consulter. Le patient tient à cet espace d'écoute et d'échange. Mais cet espace n'existe pas de façon isolé : l'accès aux soins est régi par l'assurance maladie, le patient a un trajet de vie qui influe sur son état de santé, le professionnel du soin est dans un cadre d'exercice qui détermine sa pratique. Il faut dépasser la relation individuelle au soin et mener une réflexion collective sur la santé.

#### **2. Règles des investissements internationaux : la campagne de l'AGCS n'est elle en définitive qu'une diversion ?**

La campagne des ONG qui a attiré l'attention sur l'Accord Général sur le Commerce des Services de l'OMC (AGCS) constitue en fait un danger de le faire trop bien. Bien sûr, cette campagne devrait être applaudie pour avoir attiré plus de méfiance à l'égard de l'AGCS. Nombre de caractéristiques vagues et incontrôlées de cet accord et des zones inquiétantes ont été mises en relief lors des négociations en cours en vue d'élargir le marché des services; et ces critiques ont obligé les tenants de l'AGCS à en défendre la logique, l'efficacité et les possibilités d'évolution.

#### **3. Brèves d'OMC**

Réunion informelle du Comité de Négociation de l'Accès au Marché - Les USA demandent davantage de clarté sur l'assistance technique à accorder aux PED - ASEAN-USA : Impossibilité de progresser vers une zone de libre-échange - Aucune avancée au 3e Comité préparatoire du Sommet Mondial du Développement Durable - Le terrorisme, un des 3 principaux sujets qui seront traités par le G8 de Juin prochain - La Commission de l'UE veut réduire les capacités de pêches des Européens - Phillip Morris Int. s'appuie sur les accords de l'Alena et de l'OMC pour défier le gouvernement canadien - Mandat de la Commission pour négocier des Accords de Partenariats Economiques régionaux avec les pays ACP - Les réserves des ONG à la 6e Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique - L'Indonésie planifie l'interdiction de l'exportation du bois de ses forêts - Les autorités locales US demandent au Sénat de modifier la législation du "fast-track" - Quand les Institutions internationales aiment se cacher dans les sables - La Banque mondiale à Marseille.

#### **4. Retraites : en finir avec la confusion**

Le débat sur les retraites et l'épargne salariale nage dans la plus grande confusion. Parce que ce débat cache un enjeu de société fondamental, il serait souhaitable d'en finir une fois pour toutes avec les multiples erreurs et contre-vérités. Une élémentaire rigueur scientifique devrait permettre de considérer avec sérénité la réalité.

#### **5. Nouvelles des ATTAC d'Amérique du Sud**

Plus de 1200 personnes participèrent à la réunion organisée au Théâtre Providencia de Santiago par ATTAC - Chili pour rendre compte du Forum Social Mondial de Porto Alegre.

#### **6. Vous avez rendez-vous avec ATTAC**

#### **De notre pratique de médecins généralistes à une réflexion sur l'assurance maladie**

Par Marie Kayser. Syndicat de la Médecine Générale

La santé est souvent vécue par le citoyen comme un problème strictement personnel ; notre pratique a lieu dans le champ de "l'espace confidentiel", celui du lien avec la personne qui vient nous consulter. Le patient tient à cet espace d'écoute et d'échange. Mais cet espace n'existe pas de façon isolé : l'accès aux soins est régi par l'assurance maladie, le patient a un



attac

trajet de vie qui influe sur son état de santé, le professionnel du soin est dans un cadre d'exercice qui détermine sa pratique. Il faut dépasser la relation individuelle au soin et mener une réflexion collective sur la santé.

## ETAT DES LIEUX A PARTIR DE NOTRE PRATIQUE DE MEDECINS GENERALISTES

### 1. Les inégalités d'accès aux soins

L'assurance maladie ne prend en charge qu'une part des dépenses liées aux soins, part dite obligatoire, la part restante, qui n'est pourtant pas facultative, est à la charge de chaque patient. Nous le constatons dans notre pratique, et les enquêtes l'ont montré, l'absence de couverture complémentaire diminue la probabilité de recours aux soins. L'existence de la CMU avec prise en charge par l'état de la part complémentaire et absence totale d'avance de frais a constitué un progrès dans l'accès aux soins : les bénéficiaires l'ont montré en ayant davantage recours au système de soins, leur consommation restant toutefois inférieure à celle de la moyenne. Mais la CMU ne règle pas le problème de l'accès aux soins : il y a les exclus du système (étrangers en situation irrégulière) il y a ceux qui y auraient droit et n'en bénéficient pas (10% des RMIstes bien que suivis par les services sociaux n'en bénéficient pas), il y a tous ceux dont les ressources dépassent les plafonds, volontairement bas puisque même les personnes relevant des minima sociaux tels que l'allocation adulte handicapée ou le minimum vieillesse n'y ont pas droit. Des mesures de « rattrapage » sont entrain de se mettre en place : l'« aide à la mutualisation » pour ceux qui sont exclus du système CMU complémentaire. Chaque mesure est un mieux mais il existera toujours des exclus de la prise en charge qui n'auront pas les moyens de se payer une « complémentaire » et les citoyens qui ont le moins de ressources sont perpétuellement obligés de monter des dossiers complexes pour faire valoir et renouveler leurs droits. Seule la prise en charge à 100% des dépenses par l'assurance maladie supprimerait la limitation d'accès aux soins liée aux revenus.

### 2. Les inégalités sociales de santé

Nous sommes témoins de l'influence des conditions de vie de nos patients sur leur état de santé physique et psychique. Les études épidémiologiques, (cf note1 biblio) montrent bien qu'au delà des différences individuelles, il y a une inégalité de santé fondamentale qui est liée aux inégalités sociales : la France est un des

pays d'Europe occidentale où les inégalités sociales des hommes devant la mort sont les plus fortes : le risque pour un manœuvre de mourir entre 35 et 65 ans en France est plus de 3 fois supérieur à celui d'un ingénieur. De plus en 20 ans, ces différences de mortalité entre catégories sociales n'ont pas régressé, elles ont même eu tendance à augmenter pour certaines catégories. Cette étude montre qu'il n'y a pas d'un côté les exclus et de l'autre le reste de la population : l'espérance de vie suit un continuum selon la situation sociale ; s'interroger sur les inégalités de santé, c'est s'interroger sur l'ensemble de la structure sociale ; remettre en cause ces inégalités, c'est remettre en cause l'ensemble de cette structure.

### 3. Le cadre marchand de notre pratique de généralistes

Nous sommes dans une situation très particulière car nous sommes les prescripteurs de nos propres revenus. Les revenus des médecins généralistes varient en fonction du nombre d'actes effectués et des charges professionnelles. De 1998 à février 2002 le tarif de la consultation n'a pas augmenté contrairement aux charges ; si les revenus des généralistes ont peu ou pas baissé, c'est qu'ils font plus d'actes par choix ou par contrainte en raison de la baisse de la démographie médicale. Un médecin qui voit 4 patients par heure gagne plus que celui qui n'en voit que trois et toute augmentation tarifaire amplifie la différence de revenus. Ce mode de rémunération s'inscrit dans une conception « biotechnique » individualiste de la santé et du soin : il n'incite ni à prendre en compte l'ensemble du contexte de vie du patient (familial, social, professionnel) ni à effectuer un travail de coordination de la prise en charge du patient ; il ne favorise pas la concertation avec les autres soignants et les acteurs sociaux et de santé publique (paramédicaux, spécialistes médicaux, monde hospitalier, intervenants des services de maintien à domicile, sectorisation psychiatrique, médecine du travail, PMI, secteur social...). Le paiement à l'acte ne rémunère que le curatif, aucun travail préventif n'est pris en compte. Ce mode de rémunération est une incitation à multiplier des actes courts et bien rémunérés et est inflationniste au niveau des dépenses publiques.

Quelques dérogations existent face à cette logique du paiement à l'acte : l'option médecin référent en est une, elle apporte un paiement forfaitaire annuel par patient ; moins de 10% des médecins généralistes y ont adhéré ;



attac

soutenue par le syndicat MG France, cette option s'est heurtée à l'hostilité du Conseil de l'Ordre des médecins, de la majorité des spécialistes et d'une grande partie des généralistes qui manifestent actuellement derrière la CSMF ; la mise en route administrative de l'option a été laborieuse et son contenu mal précisé en terme d'obligations pour le médecin et de contrôle pour le médecin et le patient. L'autre exception au paiement à l'acte est l'existence de réseaux dans lesquels le médecin travaille avec d'autres professionnels et des usagers ; ces réseaux préfigurent un échelon local de travail de santé publique mais ils sont actuellement de montage complexe et de financement précaire.

Le mouvement actuel de revendication des médecins ne s'intéresse qu'au tarif de l'acte ; nous pensons qu'il est grand temps que les médecins et la société, qui les rémunèrent indirectement, s'interrogent sur les fonctions du médecin généraliste et le niveau de rémunération qui doit en découler. Pour notre part nous réclamons que ceux qui le souhaitent puissent sortir du système du paiement à l'acte et être rémunérés sur les bases d'un salariat.

#### 4. L'organisation de la permanence des soins et la répartition sur le territoire

La presse se fait l'écho ces derniers de mois de la désertification des médecins en zones réputées difficiles ou en zones rurales. Cette découverte n'est pas une surprise : la conjonction du vieillissement des générations et d'un numerus clausus sévère en médecine à partir de 1983, le désir des générations actuelles de mener une vie professionnelle moins chargée aboutissent à une désertification des zones où l'exercice de la profession est le plus solitaire ou exigeant. Le gouvernement en est responsable lui qui a mis en place le numerus clausus et plus récemment les incitations à la retraite anticipée pour faire diminuer le nombre de prescripteurs et essayer de limiter les dépenses de santé. Les syndicats de médecins, qui ont laissé faire pour conserver les rentes de situation des médecins installés, ont leur part de responsabilité. Même avec le relèvement de 15 % du numerus clausus annoncé par le gouvernement pour 2002, le nombre de médecins par habitant pourrait baisser de 24% d'ici 2020. Une nouvelle augmentation a été annoncée pour 2003 ainsi que la création d'un observatoire de la démographie médicale....

#### 5 .Le système hospitalier

- Le système hospitalier est duel : public et privé

D'après les chiffres de 1997 le secteur public gérait ¾ des lits et du personnel. Les deux systèmes publics et privés ne sont pas indépendants. Dans le cadre de la régionalisation, les ARH (Agences Régionales de l'Hospitalisation) sont chargées d'établir une complémentarité public-privé. Cette complémentarité s'établit aux dépens du secteur public ; sous couvert d'une utilisation rationnelle des moyens existants, l'état délègue au privé les activités de soins rentables : la " Générale de Santé " qui regroupe 147 cliniques privées fait maintenant l'objet d'une cotation en bourse. La fédération de l'hospitalisation privée par ses menaces de grève a obtenu une rallonge financière de 3 milliards de francs fin 2001. Au sein même du système public subsiste encore un secteur privé.

- Il y a des inégalités régionales dans l'offre de soins hospitaliers (cf note 2 biblio ) ; entre 1970 et 1998 elles ont persisté voir augmenté : contraste entre deux groupes de régions : le Nord sous-équipé, les régions parisiennes, PACA et Corse suréquipées ; les régions surmédicalisées ont été très efficaces dans l'octroi d'autorisation d'installation d'équipements. Parmi les régions les moins favorisées, la Picardie, le Nord, la Haute Normandie ont une mortalité supérieure de 10 % à la moyenne nationale ; même si les caractéristiques socioprofessionnelles des populations jouent un rôle plus important dans la mortalité que les caractéristiques de l'offre de soin il est paradoxal que face à cette situation l'état ne tente pas de corriger les inégalités d'équipement.

#### 5. L'influence de l'industrie pharmaceutique

Les praticiens subissent dans leurs prescriptions médicamenteuses l'influence de l'industrie pharmaceutique, celle-ci s'exerce par l'intermédiaire des visiteurs médicaux ( en 1997 l'industrie pharmaceutique dépensait approximativement 111 500F par an en " information médicale et publicité " par médecin en activité en France). L'industrie pharmaceutique intervient aussi de façon plus détournée : en passant par du lobbying auprès de la presse grand public et des associations de malades, elle veut faire pression sur les prescripteurs par l'intermédiaire des usagers qui sont ainsi rendus complices des intérêts de l'industrie pharmaceutique ; la presse grand public participe aussi de cette désinformation en minimisant les effets secondaires des médicaments ou en attirant l'attention sur une



attac

pathologie dans les jours précédents la sortie d'un nouveau médicament . Il n'y a pratiquement pas de recherche publique dans le domaine de la thérapeutique. La recherche est dépendante de l'industrie pharmaceutique qui l'axe sur le médicament dans des pathologies présumées rentables. La Cour des Comptes a critiqué dans son rapport pour l'année 2000 les mécanismes d'attribution d'autorisation de mise sur le marché des médicaments (AMM) qui reposent entièrement sur des informations fournies par les laboratoires.

Le refus depuis de nombreuses années de certains praticiens à l'appel du SMG de recevoir des visiteurs médicaux, la création de la revue Prescrire (ne comportant aucune publicité et totalement indépendante des laboratoires), le fonctionnement de certains organismes de formation continue des médecins généralistes hors de toute présence des laboratoires sont autant de pierres posées pour une indépendance de la prescription. Il revient au système de santé publique de jouer son rôle en n'abandonnant pas à l'industrie pharmaceutique la gestion de la thérapeutique.

#### L'ASSURANCE MALADIE : ETAT DES LIEUX

1. Un système public solidaire qui malgré ses lacunes assure à tout citoyen français la prise en charge d'une partie importante de ses dépenses de santé

2. Un système géré par les caisses mais dans lequel l'état a de plus en plus de pouvoir

Les caisses sont gérées de façon paritaire par les représentants des salariés et ceux du patronat ; l'état fixe le niveau des cotisations et des remboursements, il nomme les directeurs des caisses nationales, il détermine la création du nombre de postes médicaux et paramédicaux, du nombre de lits dans les hôpitaux publics, et détermine les numerus clausus dans les filières de formation ; il établit le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale et propose au parlement l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance maladie).

3 Un système dont le fonctionnement n'est pas démocratique :

Il n'y a pas eu d'élections aux caisses de sécurité sociale depuis 1983 ; au sein des conseils d'administration des caisses se produisent des alliances de gestion pour avoir la présidence, alliances pour le pouvoir qui sont

bien loin d'un véritable débat et programme de protection sociale.

Les élus parlementaires n'ont pas les moyens d'un débat éclairé pour la mise en œuvre d'une véritable politique de santé ; le financement du budget de la protection sociale est complexe, il y a des transferts financiers entre budget de l'état et de la sécurité sociale.

3. Un système dont le financement est mixte : les ressources de la protection sociale proviennent pour 2/3 des cotisations sociales, pour 1/3 de l'impôt (16,5 % CSG et autres taxes affectées, 13,8% contributions publiques : contrepartie d'exonérations de charges...). Il faut noter que progressivement depuis le début des années 80, une part croissante des cotisations a été dé plafonnée et que la CSG est un prélèvement proportionnel assis sur l'ensemble des revenus.

4. Un système menacé

Le programme du MEDEF prévoit la mise en concurrence de l'assurance maladie avec le système assurantiel aboutissant ainsi à une privatisation de la sécurité sociale et à la mise en place d'un système de soins fondamentalement inégalitaire avec l'existence d'un « panier de soin » minimal pour ceux qui n'auront pas les moyens de se payer les assurances nécessaires pour accéder à l'ensemble des soins.

L'AGCS (accord général des commerces et des services) est un des accords internationaux dans le cadre de l'OMC il vise à livrer à un marché mondial dominé par les firmes multinationales la très grande part des secteurs des services. L'application de l'AGCS entraînerait une dérégulation dans trois domaines principaux : qualification des personnels de santé, accréditation des hôpitaux et des cliniques et assurance maladie. En livrant la santé aux intérêts du privé, elle aboutirait à un démantèlement du service public et la création d'une médecine à deux vitesses.

#### DE L'ASSURANCE MALADIE A L'ASSURANCE SANTE

Nous pouvons pour notre part avancer dans la discussion les propositions suivantes sur le rôle et le fonctionnement d'un véritable système de protection sociale

Il s'agit d'assurer un égal accès pour tous à des soins de qualité en renforçant le rôle de la



attac

sécurité sociale et en augmentant la part des soins pris en charge. Cet accès aux soins doit s'accompagner d'une réflexion et d'une évaluation du service rendu : cette évaluation dépasse de loin le cadre individualisé de la consultation dans son aspect " biotechnique " mais doit être aussi pensée en terme de réduction des inégalités face aux soins.

Il s'agit d'améliorer la santé de chacun en luttant contre les inégalités sociales de santé et en s'attaquant aux véritables causes des maladies, ce qui suppose des enquêtes épidémiologiques et la mise en place des solutions adaptées aux problèmes repérés, ces solutions sont dans le champ du médical préventif ou curatif, mais aussi dans le champ de l'organisation sociale : la manière la plus efficace de lutter contre les inégalités de santé étant de lutter contre les inégalités de société.

Seul un système public de santé peut répondre à ces objectifs. Se posent alors plusieurs questions importantes qui doivent faire l'objet d'un débat de société :

- Qui doit gérer la sécurité sociale : les caisses, l'état ?
- Par quels prélèvements doit-elle être financée ? Cotisations assises sur les salaires ? Impot ?
- Comment mettre en place un fonctionnement véritablement démocratique de cette assurance santé ? A quel échelon la concertation doit-elle se faire et les décisions se prendre ?

Pour notre part, médecins généralistes, nous souhaitons que nos différentes fonctions soient reconnues. L'assurance maladie doit favoriser le travail en réseau et permettre aux médecins qui le désirent de sortir du système du paiement à l'acte. Un nouveau cadre d'exercice sur le mode du salariat doit être débattu.

Marie Kayser

Contact pour cet article. Syndicat de la Médecine Générale. [SyndMedGEn@aol.com](mailto:SyndMedGEn@aol.com)

Références bibliographiques :

- 1) Les inégalités sociales de santé " : travail collectif sous la direction d'Annette Leclerc, Didier Fassin, Hélène Grandjean, Monique Kaminski, Thierry Lang, INSERM, Ed La Découverte; 2000)
- 2) Denis-clair Lambert : les systèmes de santé : analyse et évaluation comparée dans les grands pays industriels ; Economie humaine, Le Seuil 4/2000
- 3) Numa Murad : La protection sociale Repères, La Découverte 2/2001
- 4) Georges Dorion et André Guionnet : la Sécurité Sociale ; Que sais-je ; PUF 5/2000

## **Règles des investissements internationaux : la campagne de l'AGCS n'est elle en définitive qu'une diversion ?**

Par Luke Erik Peterson. International Institute for Sustainable Development, basé à Winnipeg.  
Traduction. Stan Gir. [cooridtrad@attac.org](mailto:cooridtrad@attac.org)  
Traducteurs bénévoles (\*)

La campagne des ONG qui a attiré l'attention sur l'Accord Général sur le Commerce des Services de l'O M C ( AGCS ) constitue en fait un danger de le faire trop bien .

Bien sûr, cette campagne devrait être applaudie pour avoir attiré plus de méfiance à l'égard de l'AGCS. Nombre de caractéristiques vagues et incontrôlées de cet accord et des zones inquiétantes ont été mises en relief lors des négociations en cours en vue d'élargir le marché des services; et ces critiques ont obligé les tenants de l'AGCS à en défendre la logique, l'efficacité et les possibilités d'évolution.

Précisément du fait que les regards sont maintenant fixés sur l'AGCS, cet accord risque de constituer une diversion dangereuse pour la communauté des tenants du développement durable. Dans les années à venir, au moins une part des énergies et des ressources dépensées ( à lutter ) contre l'AGCS, pourraient être mieux employées ailleurs : notamment contre l'actuel régime international.

Les critiques de l'AGCS ont imaginé d'hypothétiques scénarios très élaborés au termes des quels les fournisseurs de services pourraient utiliser cet accord pour éviter que les Etats puissent revenir sur des engagements inconsidérés. Un exemple favori est la désastreuse expérience de privatisation de l'eau à Cochabamba, Bolivie, qui s'est terminée par la renationalisation de l'eau et le renvoi des investisseurs privés. Les critiques de l'AGCS, font valoir que si la Bolivie s'était engagée selon les conditions prévues par l'AGCS, en ouvrant son marché national à des fournisseurs de services, elle aurait été dans l'impossibilité d'en renverser le cours sans devoir faire des concessions compensatoires extrêmement dures aux pays d'origine des investisseurs, chose que la plupart des pays en développement ne peuvent se permettre.

Ce qui est tout à fait juste. Toutefois, être obnubilé par l'AGCS, amène à oublier un fait important : Les investisseurs qui ont été chassés



attac

de Bolivie, sont déjà en train de chercher leur revanche - pas par le système multilatéral d'échange - mais au moyen du régime des investissements internationaux.

Le recours de " Aguas del Tunari " contre la Bolivie a déjà commencé le 25 Février de cette année au Centre International de la Banque Mondiale pour le règlement des conflits en matière d'investissements ( ICSID ) aux termes d' un traité bilatéral entre la Hollande et la Bolivie. Quoique le régime des investissements internationaux - un mélange de traités bilatéraux et régionaux sur les investissements - n'attire pas l'attention, les investisseurs y ont tous recours, en se basant sur le succès précédent dans un conflit Etat - Investisseurs résultant de l'infâme Chapitre 11 de l' ALENA. Et il y a plusieurs raisons pour cela.

Pendant que les membres se disputent pour savoir si l' O M C lancera en 2003 des négociations définitives sur les investissements, un nombre croissant d' investisseurs prennent conscience de l'intérêt présenté par le statu-quo du régime global des investissements : Ce sont littéralement des centaines de traités sur les investissements longtemps ignorés qui offrent aux investisseurs un mécanisme de règlement des conflits Investisseurs/ Etats, permettant aux investisseurs de porter leurs conflits devant un arbitrage international - court-circuitant ainsi les législations nationales et par voie de conséquence, toutes les protections du bien public existantes.

De plus, il est prouvé, que les fournisseurs de services utilisent ces leviers pour se lancer indépendamment dans des procès, sans passer par l' intermédiaire du pays où ils ont leurs sièges (ainsi que cela leur serait obligatoire dans le cadre des règles de l'OMC) et de cette façon sans attirer l'attention des médias et du public.

Ces derniers mois, des multinationales bien connues comme ENRON et VIVENDI se sont inspirés des litiges au plus haut niveau entamés dans le cadre de l'ALENA et dans lesquels, des règles concernant l'environnement et la santé ont été défiées par des investisseurs étrangers. D'autres investisseurs importants, utilisent des traités bilatéraux pour défendre la position des investisseurs étrangers dans des secteurs sensibles tels que la distribution de l'eau et les services de la voirie, la recherche de l'eau et du pétrole ainsi que les concessions minières. En fait, les plus importants cabinets d'avocats d'affaire brandissent maintenant des accords jusque là restés dans l'ombre comme une arme

contre la réglementation des services publics des pays hôtes.

Bien des soucis concernant le développement durable, qui se trouvent au centre du débat sur l'AGCS feront surface sous cette forme de litiges basés sur des traités concernant les investissements.

Par ailleurs, un coup d'oeil à ces traités permet de voir que beaucoup d' entre eux autorisent une libéralisation bien plus profonde et dans un éventail de secteurs beaucoup plus large que ce qui est prévu dans l'AGCS.

Aux termes de l'AGCS, les fournisseurs de services ne se voient accorder la clause de la nation la plus favorisée que dans les secteurs où le pays hôte a choisi expressément de s'engager. Dans la plupart des traités bilatéraux d'investissements au contraire, cette clause est automatiquement accordée aux investissements en général ( avec seulement des réserves ou des exceptions nommément désignées par les signataires ) une fois que l'investissement est effectué dans un pays donné.

De même, les règles de l'AGCS concernant l'accès au marché comporte certaines limitations aux pouvoirs du gouvernement - par exemple l' interdiction de limiter le nombre des fournisseurs de services ou la valeur totale des transactions en matière de services - mais, encore une fois, cela ne s'applique que dans les secteurs de l'économie où l'Etat Hôte a expressément prévu des engagements.

Entre temps, nombre de traités bilatéraux d'investissements - y compris les plus récents traités de ce type entre les USA et le Canada - offrent des conditions d'entrée et d'établissement beaucoup plus larges, tous les secteurs de l'économie peuvent être concernés à l'exception des réserves expresses qui ont pu être faites en annexe au traité.

Une autre différence importante entre le régime des " Services " et celui des " investissements " est la façon dont sont traitées les violations à cet accord. Les pays ne faisant pas honneur à leurs obligations dans le cadre de l'AGCS, pourront avoir affaire au mécanisme de solution des disputes de l'OMC. Une décision défavorable au pays hôte pourrait se traduire par " l' obligation d'accorder une compensation au préjudice ".

Les critiques font à juste titre ressortir que les pays les moins développés, les économies peu



attac

diversifiées, feraient alors l'objet de dures pressions pour leur faire accorder de nouvelles concessions commerciales - et par voie de conséquence se trouveraient dans l'incapacité de supporter le coût de revenir sur des engagements AGCS même s'ils sont erronés ou coûteux.

Toutefois, il est évident que ne pas respecter les termes de nombreux traités d'investissements existants se traduit normalement par une demande de compensation - cette fois ci en argent comptant et souvent pour des montants de l'ordre de dizaines ou centaines de millions de Dollars - à payer par le pays hôte directement à l'investisseur lésé. Cela évidemment, n'est pas vraiment faisable pour des pays pauvres désireux de modifier des engagements pris précédemment. Quoique cette discussion n'ait pas la prétention d'être une comparaison exhaustive de l'AGCS et des traités d'investissements, il devrait être bien clair que beaucoup de traités d'investissements peuvent inclure des droits et des obligations de la même magnitude et parfois beaucoup plus étendus que ceux pris dans le cadre de l'AGCS ( où les Etats sont généralement regardants et prudents dans les engagements en matière de libéralisation )

Grace au fait que ces accords bilatéraux sont restés dans l'ombre pendant longtemps et que parallèlement une attention beaucoup plus active s'est attachée dans l'esprit de la plupart des intéressés à l'AGCS, les investisseurs ont eu beau jeu d'utiliser ces traités à l'abri du regard de l'opinion publique. Par exemple, il n'y a eu pratiquement aucune couverture par les médias ou même seulement information publique sur la prolifération des actions intentées par des investisseurs étrangers contre l'Argentine alors écrasée par les dettes. Bien sur, la volonté de secret des investisseurs se voit encouragée par les structures traditionnelles de l'arbitrage commercial international. Les règles de l' ICSID de la Banque Mondiale permettent aux arbitrages d' avoir lieu à huis clos, avec une indication minimale des noms des parties concernées et du sujet de l'arbitrage. Bien pire, l'autre canal utilisé pour l'arbitrage Etats / Investisseurs, à savoir, celui de la Commission des Nations Unies pour les lois internationales du Commerce ( UNCITRAL ) ne requiert aucune communication au public !

En d'autres termes, les investisseurs peuvent entamer des poursuites pour plusieurs millions de dollars contre les règles des Etats Hôtes - dans n'importe quel secteur sensible - et cela sans avoir à rendre publics leurs arguments

légaux, le montant des indemnités réclamées ou l'existence même de l'action en justice. Dans les mois qui viennent nous allons assister à de vigoureux efforts en vue rendre multilatéral le régime des investissements, grâce à un accord qui devrait être avoir lieu en 2003. Ces négociations pourraient représenter soit une opportunité de réformer et de remplacer les accords existants qui suscitent tant de problèmes, ou au contraire une extension de ce qui constitue un réseau défectueux et déséquilibré de traités bilatéraux. La communauté favorable au développement durable doit encore faire beaucoup plus pour connaître vraiment la constellation d'accords sur les investissements qui existent ainsi que pour contrôler les conflits investisseurs / états qui prolifèrent grâce à ces traités. S'il n'en était pas ainsi, il semble improbable que quelque nouvel accord multilatéral sur les investissements que ce soit, constitue une amélioration de la situation actuelle.

IL existe déjà plus de 2000 traités bilatéraux sur les investissements dans le monde. Il est étonnant de constater que le nombre de ces traités ait quintuplé pendant les années 90 sans pratiquement aucune réaction.

Selon toute évidence, les investisseurs commencent à réaliser l'existence et l'utilité de ces traités négligés pendant longtemps. Alors que les critiques ont eu les yeux uniquement fixés sur l'AGCS pendant longtemps, ils doivent maintenant s'assurer de ce que les objectifs bien plus inquiétant des accords ne soient pas poursuivis tranquillement notamment sous couvert de traités déjà existants.

Luke Erik Peterson.

Contact pour cet article. Secrétariat du groupe d'intervention AGCS d'ATTAC France [agcs@attac.org](mailto:agcs@attac.org)  
Campagne AGCS ATTAC Belgique. [http://www.attac.be/agcs\\_gats.html](http://www.attac.be/agcs_gats.html) (avec le calendrier des mobilisations pour le mois de Mai)

### **Brèves d'OMC**

Par Groupe de travail de Marseille sur les traités internationaux.

A- Réunion informelle du Comité de Négociation de l'Accès au Marché (8/04/2002) :

Le Kenya, L'Inde, l'Egypte, la Malaisie et la Chine soutenus par d'autres PED ont souligné que la Déclaration de Doha n'indiquait pas une date spécifique pour arriver à un accord sur les



attac

modalités, contrairement à celle du 31 Mars 2003 comme le proposait la Suisse.

L'Australie, La Nouvelle-Zélande, les USA, l'UE, le Japon et le Canada ont fait connaître leur soutien à la proposition suisse. L'Australie a déclaré qu'elle restait perplexe face à la résistance des PED étant donné qu'ils devraient être les principaux bénéficiaires des discussions sur l'accès au marché des produits non agricoles.

B- Les USA demandent davantage de clarté sur l'assistance technique à accorder aux PED :

Le représentant adjoint au Commerce US, prenant la parole à un forum organisé par le Global Business Dialogue et le Conseil National au Commerce Extérieur, a demandé aux pays membres de l'OMC de "se mettre d'accord sur l'assistance technique aux PED qui est un des mandats donnés par la Déclaration de Doha". Pour lui, cette clarification est nécessaire pour "empêcher les PED d'insister lors de la prochaine Conférence Ministérielle sur le fait qu'ils n'ont pas reçu d'aides au développement suffisamment étendues pour pouvoir participer de façon active au nouveau round" de négociations, l'assistance technique devant être strictement destinée à les assister dans les négociations. Cette définition de l'assistance technique au sens large devrait, pour les PED, inclure une aide au développement qui devrait les aider à appliquer leurs nouvelles obligations et tirer profit des nouvelles opportunités. Les USA veulent en réduire le champ tout en précisant la nécessité pour les autres agences internationales (BM et Banque Inter-américaine de Développement entre autres) de coordonner leurs efforts de développement avec ceux de l'OMC. Des PED, comme le Pakistan ou l'Egypte, ne pensent pas que l'OMC puisse fournir une assistance technique sérieuse et impartiale dans de nombreux secteurs, y compris celui de la préparation de leurs gouvernements aux négociations.

C- ASEAN-USA : Impossibilité de progresser vers une zone de libre-échange :

Lors d'une rencontre tenue à Bangkok, R.Zoellick, représentant US au Commerce, a discuté avec l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est, qui regroupe 10 pays de la région, d'un accord de libre-échange global. Il a cependant reconnu que ces pays présentent de tels niveaux économiques différents qu'un tel pacte ne pourra se réaliser avant longtemps. Le commerce bilatéral ASEAN-USA a triplé dans les

années 90, les USA affichant un déficit commercial de 32 Mds\$ avec la région sur des échanges totaux s'élevant à 120 Mds\$.

Un traité de libre-échange doit être signé d'ici fin 2002 entre les USA et Singapour. Dans ce cadre, 100 produits issus des technologies de l'information de 2 îles voisines indonésiennes recevraient le même statut que ceux originaires de Singapour. Cette disposition devrait améliorer l'attractivité de l'ASEAN face à la Chine comme destination des investissements US. Cette initiative "facilitera la localisation des entreprises US dans les différents pays de l'Asie du Sud-Est en exploitant leurs avantages comparatifs"

Le Japon a signé un accord bilatéral de libre-échange avec Singapour et des hauts fonctionnaires de l'Asean et de la Chine se rencontreront en Mai pour étudier un accord régional de libre-échange.

D- Aucune avancée au 3e Comité préparatoire du Sommet Mondial du Développement Durable :

Cet échec a amené les participants à prévoir l'ouverture du 4e Comité, (qui devait se tenir du 27 Mai au 7 Juin à Bali) 3 jours plus tôt qu'annoncé dans l'espoir de rattraper le temps perdu.

Une bonne part des critiques sur cet état de choses est à adresser aux USA, Canada, Japon, Australie et les pays de l'OPEP, qui visent à faire dérailler le Sommet de Johannesburg (24 Aout-4 Septembre) en bloquant toute possibilité de parvenir de façon réfléchie à l'établissement d'un agenda et d'objectifs. On constate aussi un manque général de préparations de la part des délégations gouvernementales, notamment à la lumière des buts du Sommet. Le mauvais traitement du processus de négociation est reproché à l'ONU elle-même.

E- Le terrorisme, un des 3 principaux sujets qui seront traités par le G8 de Juin prochain :

Dans une entrevue avec le Président sud-africain, le premier Ministre du Canada, Jean Chretien a indiqué que le Sommet de Juin se pencherait en priorité sur trois sujets : les affaires économiques, le développement en Afrique et le terrorisme.

F- La Commission de l'UE veut réduire les capacités de pêches des Européens :

Ce plan vise à réduire la taille de la flotte européenne et les quotas annuels pour tenter





attac

de sauver les espèces en voie d'extinction dans nos eaux. Selon WWF, la flotte européenne est au moins de 40 % en surcapacité et 40 des 60 espèces commercialisées de l'Atlantique du Nord-Est sont surpêchées. Le Commissaire européen voudrait que les sommes destinées à la modernisation des chalutiers soient transférées pour encourager les pêcheurs à rechercher des emplois alternatifs. Ces changements radicaux devraient être froidement reçus par les pays méditerranéens de l'UE qui ont tous des industries du secteur puissantes politiquement. Celles-ci se sont regroupées dans un lobby informel "les Amis de la Pêche" afin de limiter les changements.

G- Phillip Morris Int. s'appuie sur les accords de l'Alena et de l'OMC pour défier le gouvernement canadien :

En réponse à une proposition du gouvernement canadien qui cherche à interdire l'usage des termes "light" et "mild" sur les paquets de cigarettes, PMI a déclaré qu'une telle mesure violerait un certain nombre d'obligations commerciales internationales du Canada et pouvait donc donner lieu à des poursuites en justice.

PMI a cité les art. 1105 (traitement injuste ) et 1110 (mesures équivalentes à une expropriation de profits raisonnablement espérés) du Chapitre 11 de l'Alena sur les investissements

Il s'appuie également sur l'Art.20 de l'Adpics de l'OMC (obstacle non justifié à l'usage d'une marque de fabrique par des obligations particulières) et sur l'Art.2.2 de l'Accord sur les Obstacles Techniques au Commerce (règlement créant un obstacle non nécessaire au commerce et n'employant pas la méthode la moins restrictive au commerce). Il dit qu'il soutiendra les obligations d'étiquetage établissant que les "light" n'ont pas à être prouvées plus sûres que toute autre cigarette. (selon une étude, 1/3 des fumeurs les choisissent pour des raisons de santé).

H- Mandat de la Commission pour négocier des Accords de Partenariats Economiques régionaux avec les pays ACP

Ce mandat qui prévoit une stratégie de négociations réciproques avec l'UE et d'APE conformes aux règles de l'OMC destinée à développer la libéralisation commerciale et la concurrence doit maintenant recevoir l'approbation des 15 Etats européens. Un certain

nombre d'ONG européennes ont manifesté leurs préoccupations quant à cette stratégie qui créera un scénario à partir duquel les pays ACP qui ne sont pas en position de négocier des accords de réciprocité pourraient se retrouver face à l'accès au marché européen dans une position pire par rapport aux pays ACP qui le peuvent.

I- Les réserves des ONG à la 6e Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (Avril 2001) :

La réunion des ONG a demandé aux Parties de faire une déclaration sans ambiguïté contre tout brevetage du vivant. Ces ONG, dans leur déclaration commune, ont souligné que "la globalisation menée par les multinationales et les modèles économiques qu'elle imposait" était la cause fondamentale de la perte de la biodiversité, mettant en relief le rôle de l'OMC comme "la principale force ayant imposé ce modèle économique de contrôle des entreprises sur les pays". Elles se sont inquiétées que le résultat de la IVe Conférence Ministérielle de Doha pourrait ruiner la mise en application de la Convention sur la Bio Diversité et ont insisté pour que les Parties "relèvent le défi et protègent leur Convention contre l'OMC et les autres formes de globalisation menées par les entreprises".

J- L'Indonésie planifie l'interdiction de l'exportation du bois de ses forêts :

Ce pays prévoit d'imposer une interdiction permanente sur l'exportation des ses bois pour protéger ses forêts tropicales

Son représentant a déclaré qu'il commencerait par prolonger la mesure d'interdiction temporaire datant d'Octobre dernier arrivant à expiration tout en discutant de mesures permanentes avec le FMI avec lequel le pays est en discussion pour l'obtention d'un prêt de 5 Mds\$ dépendant d'une série de réformes économiques touchant tous les secteurs.

En 1980 l'Indonésie avait déjà pris une mesure d'interdiction qu'elle avait ensuite transformée en une surtaxe de 200 % sur ses exportations pour protéger son industrie locale et encourager ses exportations forestières à haute valeur ajoutée. Dans le cadre d'un accord signé avec le FMI en 1998, ces taxes ont toutefois été réduites à 10 % fin 2000, mesure que les groupes environnementaux dénoncent comme ayant contribué à une accélération des exportations illicites de bois.



attac

K- Les autorités locales US demandent au Sénat de modifier la législation du "fast-track".

Ces élus locaux (dont la Conférence US des Maires, l'Association des Procureurs Généraux et l'Association Nationale des Comtés) demandent avec insistance au Sénat de modifier la législation afin que les conflits investisseurs contre Etats dans les négociations commerciales à venir ne puissent porter atteinte à l'autonomie locale, ni fournir aux investisseurs des droits à compensation allant au delà de ceux accordés aux investisseurs locaux.

Dans une lettre du 21 Mars au Leader de la Majorité sénatoriale, la Conférence des Maires explique que "la formulation sur la protection des investisseurs dans le règlement 3005 de la Chambre est si large et illimitée qu'elle pourrait permettre aux autorités commerciales d'inclure des normes de protection des investissements...allant au delà de la législation US et qui pourrait effectivement accorder aux investisseurs étrangers des droits plus importants que ceux dont jouissent les citoyens US". Ils pointent en particulier les protections coûteuses contre les expropriations (qui seraient du ressort de tribunaux internationaux) ainsi que les effets paralysants que de tels jugements pourraient avoir sur l'autonomie des institutions locales. Il n'est donc pas étonnant de voir l'Association Nationale des Fabricants se livrer à un lobbying intense auprès du Représentant US au Commerce; Dans une lettre du 4 Avril, elle déclare qu'elle ne "comprendrait absolument pas" si des changements étaient apportés à cette régulation dans l'esprit d'amoindrir les normes de définition de l'expropriation .

L- Quand les Institutions internationales aiment se cacher dans les sables :

La prochaine réunion annuelle de la Banque Mondiale et du FMI se tiendra les 1 et 2 Octobre prochain à Dubai (Emirats Arabes Unis)

M- La Banque mondiale à Marseille

Un bureau régional de la Banque Mondiale devrait être prochainement abrité dans les locaux de la Villa Valmer, demeure du siècle dernier surplombant la Corniche et la rade de Marseille. La municipalité de JC Gaudin devrait prochainement signer la Convention. Il s'agit d'une bastide de type Renaissance datant de 1860 qui est entouré d'un parc luxuriant. Jusqu'au milieu des années 60, elle servait à l'Ecole Nationale de la Marine Marchande avant

d'être rachetée par la Municipalité qui transformait son jardin en jardin public et les locaux à l'usage de l'Agence de l'urbanisme. La délocalisation de la BM va concerner en premier lieu le World Bank Institute, spécialisé dans la formation des cadres bancaires et des experts tournés vers les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique. [on sait que l'OMC a demandé notamment à la BM de participer au financement pour améliorer les capacités techniques de ces pays]. La proposition du site marseillais est à l'origine l'oeuvre du Secrétaire Général de la Ville de Marseille et de J.L.Reifers, directeur scientifique de l'Institut Méditerranée [qui s'était particulièrement investi dans la préparation EuroMéditerranée qui a eu lieu à Marseille en 99 avec le soutien total de la Municipalité et n'a pas fait entendre de critiques à ce sujet.]

## **Retraites : en finir avec la confusion**

Par Jean-Marie Harribey

Le débat sur les retraites et l'épargne salariale nage dans la plus grande confusion. Parce que ce débat cache un enjeu de société fondamental, il serait souhaitable d'en finir une fois pour toutes avec les multiples erreurs et contre-vérités. Une élémentaire rigueur scientifique devrait permettre de considérer avec sérénité les points suivants.

1. Le premier est décisif car de lui dépend la cohérence des autres. La différence entre un système de retraites par répartition et celui par capitalisation ne tient pas à l'origine des ressources pour les financer. Ce sont les actifs qui font toujours vivre par leur activité productive les inactifs ; dans les deux cas, ce sont eux qui « paient ». Ce qui apparaît évident lorsque les retraites sont versées immédiatement après prélèvement de cotisations sociales est dissimulé avec les fonds de pension. Mais les rentes que ces derniers versent à leurs souscripteurs sont prélevées sur le flux de revenu global engendré par les travailleurs actifs et non sur un stock. Un consensus social est nécessaire à la solidarité entre générations dans un système de retraites par répartition. Un autre « consensus » est nécessaire dans un système par capitalisation pour que les salariés acceptent de gré ou de force que les détenteurs de capitaux prélèvent une part supplémentaire de la richesse produite.

2. Sous peine d'erreur de raisonnement, il convient de comparer l'augmentation du nombre d'inactifs par rapport aux actifs avec l'évolution de la productivité du travail lorsque la population



attac

totale varie peu et que seule sa structure par âges change. Or cette augmentation sera, selon les prévisions officielles, de 25% en 40 ans, c'est-à-dire de 0,56% par an en moyenne. L'augmentation du nombre de retraités par rapport aux actifs sera de 75% en 40 ans, c'est-à-dire de 1,41% par an. Jamais la productivité n'a cru moins vite. Nous ne souffrirons donc pas d'une insuffisance de richesses. Même le rapport Charpin l'a reconnu.

3. Aussi le tintamarre entendu au sujet des retraites a-t-il pour but de rendre invisible le pari des classes possédantes et de leurs porte-parole : les futurs gains de productivité passeront sous le nez de la majorité des salariés et des anciens salariés. Le pari est que l'accaparement des gains de productivité par les revenus du capital qui a prévalu depuis vingt ans perdurera encore pendant les quarante prochaines années. Nous souffririons alors d'une répartition injuste des richesses.

4. Si le montant des retraites à verser en 2040 triple par rapport à aujourd'hui, cela représentera un montant identique (environ l'équivalent de 450 milliards d'euros pour la France) quel que soit le système auquel s'impose la même évolution démographique. La capitalisation ne pourra donc jamais être une solution collective. En revanche, elle pourra être un problème collectif. De deux manières. Par l'accentuation des inégalités sociales s'il n'y a pas de faillite boursière. Par la ruine des retraités s'il y a faillite boursière.

5. L'augmentation des cotisations sociales pour arriver à un prélèvement total de 450 milliards en 2040 est présentée comme impossible. Comment un prélèvement de même montant deviendrait-il possible sous formes de primes d'assurances-retraites ou de vente de titres financiers ? La contradiction du raisonnement libéral est une mystification.

6. Des systèmes par répartition et par capitalisation ne sont pas compatibles à long terme parce que la rentabilité maximale du second ne peut passer que par le recul des salaires et de l'emploi à la base du premier. Sauf si, en s'inscrivant dans la logique de la financiarisation du capitalisme mondial, on espère tirer parti de placements effectués dans des régions du monde moins développées mais où la population est plus jeune et est sous-payée. Mais alors, il s'agirait du laminage des salaires et de l'emploi chez les autres encore plus mal lotis. C'est malheureusement le choix fait par une certaine gauche qui n'hésite pas à

affirmer qu'il faut faire payer nos retraites par les Chinois, ou, plus pudiquement, qu'il faut que nous investissions à l'extérieur. C'est un appel à la spoliation impérialiste.

7. Le projet d'allongement de la durée de cotisations à 40, puis à 42,5 et 45 ans, qui équivaut à augmenter la durée du travail sur l'ensemble de la vie, est irresponsable tant que le chômage n'a pas été éradiqué. Il ferme les yeux sur l'entrée de plus en plus tardive dans la vie active, d'autant plus que le chômage reste important. Il oublie la pratique des entreprises de se débarrasser prématurément des actifs au-delà de 55 ans. Il va à rebours de l'évolution historique depuis deux siècles qui consiste à utiliser une partie des gains de productivité à diminuer le temps de travail. Bref, ce projet vise à reporter sur une masse salariale considérée comme intangible, en dépit des gains de productivité, la charge supplémentaire due à l'évolution démographique.

8. Même si les dispositifs juridiques adoptés peuvent retarder quelque peu la convergence des fonds de pension et des fonds d'épargne salariale, la logique qui est à l'œuvre est identique. En effet, lorsqu'une part de la rémunération salariale est attribuée sous forme d'abondement dans les fonds d'épargne, voire de stocks-options, deux effets pervers surgissent. Les organismes de protection sociale sont privés d'une fraction des cotisations sociales. Et la rupture entre l'évolution des salaires et celle de la productivité est entérinée. On sait combien cette rupture enclenchée par les politiques libérales d'austérité de ces vingt dernières années a détérioré la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée (en France, 10 points de PIB, soit 140 milliards d'euros par an, presque l'équivalent des retraites actuelles).

9. L'alternative qui s'offre à la gauche n'est pas entre un système de répartition condamné si l'on ne travaille pas 45 ans et une organisation mixant répartition et capitalisation. L'alternative qui s'offre véritablement à la gauche est d'accentuer la financiarisation de la société qui signifie un partage de la valeur ajoutée au détriment du travail et en faveur du capital, l'accentuation des inégalités dans le monde et la soumission de la protection sociale à la règle de la rentabilité, ou bien de renforcer la protection sociale en répartissant équitablement les gains de productivité futurs pour que la masse salariale progresse au rythme de ceux-ci. La hausse des cotisations ne posera alors aucun problème, surtout si les profits sont mis à contribution et si le chômage recule. D'ailleurs,



attac

le recul du chômage et le financement des retraites relèvent tous deux d'une répartition équitable des gains de productivité.

10. On en vient au dernier point qui rejoint le premier. Sans doute le plus difficile à comprendre pour tous ceux qui croient aux miracles boursiers et, plus généralement, aux vertus prolifiques du capital. Le capital engendrerait de la valeur ajoutée dont ses propriétaires mériteraient une part. C'est le fondement de la théorie libérale. C'est un mythe car le capital n'est valorisé que par le travail humain de plus en plus productif. Une preuve par l'absurde : si le capital était capable de s'auto-engendrer, les bulles financières éclateraient-elles ?

Quel dilemme pour la gauche ! Plutôt le capital ou plutôt le travail ? Ce choix ne fait aucune concession à la « modernité » dans l'air du temps. Il est pourtant assez réaliste.

Jean Marie Harribey.  
<http://harribey.montesquieu.u-bordeaux.fr>  
Contact pour cet article. Secrétariat du Conseil scientifique d'ATTAC France [cs@attac.org](mailto:cs@attac.org)  
Première parution. L'Humanité, 22 avril 2002, sous le titre « Retraites : qui paiera ? »

## **Nouvelles des ATTAC d'Amérique du Sud**

Par ECHLA  
Traduction : Stan Gir. [coeditrad@attac.org](mailto:coeditrad@attac.org)  
traducteurs bénévoles (\*)

Attac uruguay

Le 14 mars, le CLAES (Centre Latino-Américain d'Ecologie Sociale) en collaboration avec ATTAC Uruguay a organisé une table-ronde et un débat pour l'analyse du nouveau contexte régional du MercoSur et de la Mondialisation avec comme titre : " Mondialisation, Défis et Taches " : Le Jury comprenait : Guillermo Gutierrez, anthropologue, de l'ICEPH (Argentine), Juan José Cladera, économiste, de l'AEBU (Uruguay), Eduardo Gudynas, écologiste, CLAES (Uruguay).

Adriana Vayra, ATTAC – Uruguay

ATTAC – Chili :

Plus de 1200 personnes participèrent à la réunion organisée au Théâtre Providencia de Santiago par ATTAC – Chili pour rendre compte du Forum Social Mondial de Porto Alegre.

Cet événement commença par la lecture du message de José Saramanga au Forum Social Mondial par les acteurs Carmen Barros, Anibal Reina et Francisco de la Peña.

Il continua, sous la direction de Gloria Lazo et Martin Pascual, par le témoignage d'une vingtaine de participants au Forum de Porto Alegre, la plupart membres d'ATTAC et aussi d'invités de la " Fuerza Social Democrática, Anamuri, Fech et de la Fédération des Etudiants de l'Université Austral.

La coordinatrice d'ATTAC, Margarita Iglesias Saldaña assura la clôture par une intervention que nous reproduisons ci-dessous.

Porto Alegre II restera dans l'Histoire comme la rencontre de l'espoir et de la conviction qu'une autre Mondialisation, humaine, fraternelle et solidaire est possible.

En nous qui avons participé à cette rencontre, résonne encore cette multitude, ethnique, culturelle, de langages et de corps dansant au son d'un rythme qui permettra d'arrêter le cataclysme social et environnemental dont nous menace la restructuration du Monde au service de quelques intérêts privés

Nous sentons encore le goût de la possibilité d'un autre monde et nous restons avec la sensation de la responsabilité citoyenne que nous devons tous hommes et femmes affronter dans ce Monde actuel.

Notre continent est de plus en plus révolté, opprimé qu'il est par des gouvernements de mouchards sourds à la clameur des majorités populaires.

L'Amérique Latine ne pourra se sauver que si nous nous solidarisons avec les peuples frères en lutte et que si nous travaillons pour l'unité et l'intégration. Un autre Monde est possible si les gens le veulent et pour réaliser cette possibilité, ce sont nous les femmes et les hommes qui devons nous en charger.

Nous avons des échéances et des taches " clés " à affronter en cette année 2002.

Les négociations internationales, tant à l'ALCA pour la région, que le traité de libre échange qu'ils prétendent imposer au Chili, sont des menaces qui ne se sont pas encore concrétisées, mais que Bush et les grandes Multinationales veulent nous imposer du fait de la faiblesse de nos gouvernements. Seule notre capacité de



attac

générer une information véridique et massive et de créer une opposition à ces traités pourra faire qu'ils ne soient pas signés.

A cet effet nous devons faire un travail d'information, de dénonciation et d'explication à la société chilienne et simultanément mobiliser la rue.

Tous, nous sommes menacés, les travailleurs de perdre le peu de droits qui leurs restent, notre territoire, et nous tous, notre culture nationale, notre monnaie, nos espaces publics.

La fausse propagande qui veut que ces traités augmenteront les emplois et les conditions des échanges commerciaux cache la réalité : disparition des structures économiques petites, moyennes et de subsistance que ce soit à la campagne ou à la ville devant l'avalanche des marchandises de l'Empire (sous entendu USA), alors qu'avec leur protectionnisme ils nous ferment l'entrée de leur marché comme dans le cas de l'acier.

Le 11 septembre 2001 a servi de prétexte pour militariser les conflits sociaux en les assimilant au terrorisme. Traités comme un problème de sécurité, les conflits du travail se trouvent élevés au même plan que la délinquance.

Ainsi, grâce à la répression et à des pratiques policières, on essaye d'écraser les droits sociaux et juridiques des peuples.

Les chants de guerre et de vengeance qui nous arrivent des USA trouvent leur réalisation dans le "Plan Colombie" qui sous prétexte de combattre le trafic de drogues installe une nouvelle forme de lutte contre les protestations sociales et la lutte pour les droits des citoyens.

Chez nous cela se matérialise par la guerre au peuple "Mapuche".

Il nous faut empêcher que l'on ne traite les "Mapuche" comme des délinquants et refuser cette nouvelle forme de répression associée à la militarisation des pays d'Amérique Latine.

ATTAC - Chili veut contribuer à l'alliance des organisations du Mouvement Social de notre pays en réalisant des actions conjointes en faveur des droits des citoyens, des libertés politiques et sociales, et en exigeant une qualité de vie meilleure pour la majorité de la population dans le respect de l'égalité, sociale, générique et ethnique dans les différents secteurs.

Il n'est pas possible que 20% de la population accapare 60% des revenus alors que les 20% les plus pauvres se contentent de 4% de ceux ci et que les 36% restant soient divisés entre les 60% de la population.

Il est particulièrement urgent aujourd'hui que l'on refuse les guerres contre les peuples, que l'on condamne le réarmement que l'on prétend nous imposer sur ce continent et que l'on impose la paix mondiale et la résolution des conflits sans interventions militaires.

Nous appelons les citoyens de notre pays à exiger le droit à une connaissance complète et au jugement indépendant des décisions que prend le gouvernement en matière de politique internationale.

Nous exigeons que les membres du parlement, des administrations communales et des pouvoirs publics en général rendent compte publiquement et de façon permanente de leurs activités.

Il s'agit de dépasser le système politique et électoral dévalué qui nous dirige et de promouvoir la démocratie participative et responsable.

ATTAC - Chili se joint à la campagne mondiale en faveur de l'annulation immédiate et sans conditions de la dette extérieure des 40 pays les plus pauvres du monde.

Ce fléau continue d'ailleurs à frapper le Chili du fait de l'irresponsabilité des entreprises et de l'indifférence des autorités économiques.

Nous appelons à la lutte contre les spéculations financières, et exigeons l'institution d'impôts spécifiques à cet effet tels que la Taxe Tobin qui frappe le capitaux spéculatifs.

Nous faisons notre exigence mondiale de la suppression des paradis fiscaux, où les gains de la spéculation, de la corruption et de tous les trafics illicites (armes, drogues ou êtres humains) vont se cacher.

Que le revenu de ces impôts aillent à la santé publique, à l'enseignement et à l'amélioration sociale des secteurs les plus éprouvés par ces spéculations.

ATTAC - Chili exige également des Média de faire preuve de responsabilité sociale dans notre pays. La télévision, la radio, les journaux, les revues, les satellites, télévision câblée et



attac

Internet même sont de plus en plus monopolisés par des magnats ou des groupes transnationaux qui occultent, tergiversent ou mentent purement et simplement sur les événements nationaux et internationaux pour favoriser leurs intérêts privés.

Les citoyennes et les citoyens méritent une information pluraliste, critique et bien renseignée.

ATTAC – Chili se fait également l'avocat du respect des droits et des conquêtes des femmes dans la lutte contre la discrimination et l'exploitation et contre les violences exercées contre les femmes et les enfants dans la société actuelle qui ont amené ce que l'on appelle la "féminisation de la pauvreté"

ATTAC appelle au respect des espaces de libre développement de la jeunesse, au droit à l'enseignement public et gratuit à tous les niveaux sans discriminations sociales, religieuses, ethniques, génériques ou économiques.

ATTAC privilégie l'éducation civique, désire contribuer à former une opinion publique informée, soutient le dialogue et la recherche de solutions négociées aux conflits entre secteurs défendant leurs justes besoins. Considère justifiée l'action des citoyens, leurs mobilisation publique pacifique et massive dans le cas où les pouvoirs publics ou les intérêts égoïstes empêcheraient la prise en compte des demandes légitimes des citoyens.

ATTAC est favorable à la promotion de Forums sociaux, régionaux, continentaux, et mondiaux comme espaces de rencontre, d'échanges, de discussion, et de propositions de la société civile informée et organisée.

ATTAC nous propose dès maintenant de promouvoir l'information sur les effets sociaux et économiques de la Mondialisation-Néo-libérale sur notre société et notre vécu quotidien.

Par exemple :

La privatisation et le transfert à un groupe économique transnational de l'eau s'est traduit par le renchérissement de cet élément vital et son augmentation de plus de 33% dans les trois derniers mois.

Nous devons exiger la régulation des tarifs et faire appel à la population afin qu'elle exerce son droit de protestation et obtienne une véritable régulation des tarifs d'eau d'électricité de gaz et du téléphone, services entre les mains de transnationales qui prennent leurs décisions en dehors du Chili, avec pour objectif la maximisation des gains, et sans tenir aucun compte du caractère vital de ces services publics pour la population.

Un autre sujet dont nous devons nous préoccuper est celui des médicaments. Du fait de la pression des grandes transnationales pharmaceutiques, avec l'appui ouvert du gouvernement des USA, la Chambre des Députés a approuvé une nouvelle loi sur les brevets industriels. Cette loi favorisera les monopoles sur certains produits qui obligera les malades à payer en moyenne 75% en plus pour les antibiotiques, les anti-inflammatoires, les analgésiques et d'autres médicaments d'usage courant.

Dans les prochains mois, ATTAC – Chili s'engage à préparer un programme d'action et à agir en tant que mouvement social contre la Globalisation-Néo-Libérale et ses effets à travers tout le pays en incorporant intérêts et opinions divers autour de propositions communes et en créant des structures de fonctionnement en réseau, démocratiques, pluralistes, et respectueuses des accords pris en commun.

Un autre Monde est possible si nous mondialisons l'espérance et nous nous lançons dans une action citoyenne au niveau international comme au niveau local.

Victor de La Fuente , ATTAC – Chili

Contact pour cet article. ECHLA (Equipe de Communication Hispano – Latino – Américaine d'ATTAC) est une initiative qui a démarré à l'occasion de la réunion des groupes ATTAC Hispano – Latino – Américains à Porto Alegre dans le cadre du Forum Social Mondial. Ses objectifs sont la communication permanente sur les activités et la mise en commun des rapports et documents élaborés par ces groupes. Forment actuellement partie de cette équipe : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Guyane, Uruguay et sans doute bientôt Equateur et Pérou. [echla@attac.org](mailto:echla@attac.org)

**Vous avez rendez-vous avec ATTAC**



attac

*Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur <http://attac.org/indexfr> puis de choisir « ATTAC dans le Monde » « Rendez-vous avec ATTAC » pour en obtenir les détails.*

-- Mardi 7

AUSTRIA : Wien

DANMARK: Aalborg

ESPANA : Barcelona

FRANCE: Nantes – Ales – Saint Die - Louviers

SVERIGE : Goteborg - Uppsala

Mercredi 8

DANMARK : Albertslund

ESPANA : Barcelona – Madrid (Universidad)

France : Nantes – Evreux – St Jean de la Ruelle

-- Jeudi 9

AUSTRIA : Wien

DEUTSCHLAND : Frankfurt

ESPANA : Barcelona – Madrid

France : Nimes - Pamiers

-- Vendredi 10

AUSTRIA : Wien

DEUTSCHLAND : Frankfurt

(\*) [coordinat@attac.org](mailto:coordinat@attac.org) est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.